



Rennes, le 12 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus Covid-19 en Bretagne : point de situation sanitaire et stratégie de déconfinement

Point de situation sanitaire à 16h

Le **suivi des cas confirmés** est désormais élaboré à partir des données de Santé Publique France, qui comptabilisent les résultats des analyses (**test PCR**) effectuées par les laboratoires publics et privés. Les résultats obtenus durant le week-end sont intégrés au communiqué du **lundi**. Concernant les **EHPAD**, les données sont actualisées par Santé publique France deux fois par semaine. Elles sont intégrées dans les communiqués du **mardi** et du **vendredi**.

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne actuellement :

- **41** en service de réanimation (-2 en 24h)
- **287** autres modes d'hospitalisation (+5 en 24h)
- **929** retours à domicile (+9 en 24h)

Dans le cadre des prises en charge hospitalière, **230** décès (patients âgés de 48 à 100 ans) sont à déplorer (- en 24h).

Par ailleurs, le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique (PCR) depuis le 28 février est de **2555** (+4 en 24h), ainsi répartis :

- 678 (-) personnes résidant en Ille-et-Vilaine
- 648 (+1) personnes résidant dans le Morbihan
- 599 (+1) personnes résidant dans le Finistère
- 437 (+1) personnes résidant dans les Côtes d'Armor

auxquelles s'ajoutent :

- 129 (+1) personnes ne résidant pas en Bretagne
- 64 (-) personnes dont les départements de résidence ne sont actuellement pas encore connus

Point de situation EHPAD :

- 66 EHPAD ont déclaré au moins 1 cas confirmé testé par PCR (- 4 depuis le 8 mai 2020 : certains établissements avaient déclaré des cas invalidés depuis)
- 69 décès de résidents sont à déplorer au sein des EHPAD (+ 6 depuis le 8 mai 2020).

Stratégie de déconfinement : « tester-tracer-isoler »

- **Tester**

Des tests systématiques pour les personnes malades et leurs contacts

La levée progressive du confinement s'accompagne d'une augmentation massive des tests de dépistage pour toutes les personnes qui présenteraient des symptômes et toutes celles qui auraient été en contact avec des personnes malades. Des campagnes spécifiques sont également menées auprès des publics identifiés :

Contacts presse :

Préfecture de région : Bénédicte Villeroy de Galhau – 02 99 02 11 80 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr

ARS Bretagne : Aurélien Robert – 02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

personnes vulnérables, résidents des structures d'hébergement collectif et personnels exerçant dans ces établissements. Ces tests diagnostiques virologiques (RT-PCR) permettent de détecter la présence du virus via un prélèvement par voie nasale.

De nouvelles capacités de tests en région

Les évaluations de Santé Publique France estiment entre 3000 et 3700 le nombre de tests quotidiens nécessaires pour la Bretagne. Afin d'accompagner la montée en charge des capacités en test par RT-PCR, l'ARS Bretagne a mobilisé l'ensemble des laboratoires hospitaliers (7) et privés (16). Les préfets de départements ont également autorisé des laboratoires départementaux et de recherche (7) à réaliser la phase analytique des tests, en appui.

Au 12 mai, la Bretagne est en capacité de réaliser 4231 tests par jour.

- Côtes d'Armor : 996
- Finistère : 1764
- Ile-et-Vilaine : 1021
- Morbihan : 450

En complément, la Bretagne dispose d'une plateforme MGI régionale permettant de réaliser 2000 tests par jour selon les besoins des départements.

• Tracer

Dès lors qu'une personne sera identifiée comme porteur du Covid-19, un travail d'identification des cas contact de cette personne sera engagé et assuré à trois niveaux :

- les professionnels de santé de ville, mobilisés en première ligne pour l'identification des cas contact dans la cellule familiale, mais également les établissements de santé ;
- l'Assurance maladie, dont les équipes assureront la recherche des cas contact dans la cellule familiale, si le médecin n'a pas pu le faire, et au-delà ;
- l'ARS assurera la gestion des chaînes de contamination complexes : patients testés positifs résidant dans des foyers, établissements médico-sociaux, écoles, débuts de cas groupés etc.

• Isoler

Pour casser les chaînes de transmission, il est important d'isoler au plus vite les porteurs du virus et leurs cas contact. Dès les premiers symptômes, le patient concerné sera invité à consulter, à réaliser un test de dépistage sur prescription médicale et à s'isoler dans l'attente des résultats.

Toute personne porteuse du Covid-19 sera invitée à un isolement à domicile. De même, les cas contacts de cette personne seront invités à une période de quatorzaine. Les personnes malades feront l'objet d'un suivi médical par leur médecin ou l'équipe hospitalière qui les ont pris en charge. L'ARS est chargée d'un suivi régulier des malades en isolement et des personnes contacts mises en quatorzaine. Un suivi social sera également organisé par les préfetures pour les personnes le nécessitant.

Le risque sanitaire est toujours présent : restons vigilants !

Grâce à la mobilisation de tous, le virus recule. Néanmoins, le déconfinement progressif ne doit pas nous inciter à relâcher notre vigilance. Il nous faut impérativement poursuivre la bonne application des gestes barrières et de distanciation physique et les intégrer dans notre vie quotidienne. Seule une vigilance collective permettra d'assurer le bon déroulement de cette nouvelle phase.



Information Coronavirus COVID-19

- Informations et recommandations : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Pour toute question non médicale, numéro vert 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**

Contacts presse :

Préfecture de région : Bénédicte Villeroy de Galhau – 02 99 02 11 80 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr

ARS Bretagne : Aurélien Robert – 02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr